

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section PSY6678T

Titre Modèles d'intervention brève

Nombre de crédits 3

Trimestre et année Été 2025

Horaire Lundi 8h30 à 11h30
Mercredi 8h30 à 11h30
**** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est confidentielle et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.**

Mode de formation¹ En présentiel

Site StudiUM disponible Oui

Description courte et préalables disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

¹Les cours hybrides, multimodaux et entièrement en ligne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personne enseignante

Nom et titre Dre Ann Claude Simoneau, M.A., Ph.D., Psychologue et chargée de cours

Coordonnées ann.claude.simoneau@umontreal.ca ; 514.206.3368

Disponibilités² Sur demande

Auxiliaire d'enseignement

Nom Aucun.e auxiliaire pour ce cours

Coordonnées

Disponibilités²

Plan de cours

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

Le cours PSY 6678 – Modèles d'interventions brèves est un cours optionnel qui a pour objectif d'initier les étudiantes et étudiants aux éléments constitutifs de la psychothérapie et de favoriser le développement de leur esprit critique quant à l'utilisation de modalités d'interventions brèves variées.

Objectifs spécifiques

1. **Décrire les fondements théoriques et les principes de base des principales approches d'intervention brève** afin de comprendre leurs cadres conceptuels et leurs champs d'application.
2. **Analyser les forces et limites des différentes modalités d'intervention brève** en tenant compte des contextes cliniques, des types de clientèle et des objectifs thérapeutiques.
3. **Expérimenter l'application de techniques issues de diverses approches brèves** à travers des études de cas, des jeux de rôles ou des mises en situation supervisées.
4. **Développer un esprit critique quant aux indications et aux conditions de mise en œuvre des interventions brèves** en tenant compte des données probantes et des considérations éthiques.
5. **Évaluer l'efficacité et la pertinence des approches brèves dans des contextes cliniques variés** en s'appuyant sur des critères cliniques et scientifiques.

Compétences développées

Compétence 1. Évaluation des problématiques et des besoins psychologiques (Compétence Évaluation de l'OPQ)

- Identifier les situations cliniques où une approche brève est appropriée.
- Analyser les forces, limites et indications des interventions brèves en fonction des caractéristiques du client.
- Déterminer les critères d'efficacité et les indicateurs de changement dans un cadre bref.

Compétence 2. Planification et mise en œuvre d'interventions (Compétence Intervention de l'OPQ)

- Choisir une approche brève adaptée aux besoins du client (et de ses objectifs thérapeutiques) et du milieu de pratique.
- Expérimenter des techniques issues de différentes approches brèves en respectant leur cadre théorique.
- Ajuster l'intervention en fonction des réactions du client et du déroulement du processus thérapeutique.

Compétence 3. Analyse critique et intégration des données scientifiques à la pratique (Compétence Recherche de l'OPQ)

- Comparer les données probantes sur l'efficacité des interventions brèves.
- Développer un esprit critique quant aux indications et aux limites des approches brèves dans différents contextes cliniques.
- Évaluer l'efficacité des interventions brèves à l'aide d'outils d'évaluation et de suivi.

Compétence 4. Exercice de la profession selon un cadre éthique et déontologique (Compétence Éthique de l'OPQ)

- Appliquer les principes éthiques liés aux interventions brèves (ex. consentement éclairé, attentes réalistes, limites de l'approche).
- Assurer une utilisation responsable des modalités brèves en fonction du bien-être du client.
- Reconnaître les cas où une thérapie plus longue ou une autre approche serait plus appropriée.

Compétence 5. Développement professionnel et intégration de la pratique réflexive (Compétence Personnelles et Interpersonnelles de l'OPQ)

- Développer une posture réflexive sur son utilisation des interventions brèves.

Plan de cours

-
- Examiner ses propres biais et préférences en matière d'approches thérapeutiques.
 - Identifier les défis cliniques liés aux interventions brèves et les pistes d'amélioration pour sa pratique future.
-

Méthodes pédagogiques utilisées

Enseignement magistral

Exercice en classe

Classe inversée (apprentissage par les lectures personnelles)

Réflexion de groupe en fonction des lectures trouvées

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2025-05-05	Présentations Thérapies brèves : histoire et rationnel.	Enseignement magistral et discussion de groupe	Supershrink How master therapists fail
Cours 2 2025-05-07	Thérapie cognitive-comportementale	Enseignement magistral Réflexions de groupe	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 3 2025-05-12	Thérapie cognitive-comportementale auprès des enfants	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 4 2025-05-14	Approche orientée vers les solutions	Enseignement magistral Réflexion critique de groupe sur les articles recensés	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 5 2025-05-19	CONGÉ	Semaine de repos et moment pour remplir ses batteries d'énergie	Écouter la tv Voir des amis Aller marcher en forêt ou autres activités qui font plaisir
Cours 6 2025-05-21	Approche orientée vers les solutions appliquée aux enfants	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 7 2025-05-26	Hypnose eriksonnienne	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 8 2025-05-28	L'intervention en programme d'aide aux employés	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine

Plan de cours

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 9 2025-06-02	Debriefing en milieu de travail suivant un accident et/ou post-vention en milieu scolaire	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 10 2025-06-04	ACT	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 11 2025-06-09	EMDR	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral *Conférencière invitée possible	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 12 2025-06-11	Single Session Therapy	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 13 2025-06-16	Entretien motivationnel	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 14 2025-06-18	Premiers soins psychologiques	Réflexion critique de groupe sur les articles recensés Enseignement magistral	Recherche d'un article pour appuyer la réflexion clinique de la semaine prochaine
Cours 15 2025-06-23	Cours en distanciel Bilan des apprentissages	Réflexion personnelle sur les apprentissages	Travail final à remettre à la fin du cours sur Studium. Les consignes seront présentées en début de session

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Participation	Présence et participation aux mises en situation, à la réflexion et aux échanges de groupe	Chaque cours	20%
Remise de travail en ligne	Résumé commenté de lecture	Chaque cours à compter du 2e cours	20%
Présentation orale	Présentation des résultats des recherches bibliographiques hebdomadaires	Chaque cours à compter du 2e cours	20%
Remise de travail en ligne	Travail de session sur l'application à un cas fictif issu d'une œuvre cinématographique	2025-06-23	40%

Consignes et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux Déposer les travaux et articles sur Studium à l'endroit prévu à cet effet.

Matériel autorisé aux examens Aucun examen dans ce cours.

Intelligence artificielle (IA) Selon les règlements disciplinaires de l'Université de Montréal concernant le plagiat et la fraude, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs, l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création, généré[s] par un système d'intelligence artificielle, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation constitue notamment un plagiat ou une fraude.

Lorsqu'elle est permise, l'utilisation des outils d'IA générative doit être clairement référencée dans les travaux. Le site Web des Bibliothèques de l'UdeM propose des modèles pour citer des sources comme ChatGPT (voir section 13.3).

Dans le cadre de ce cours, l'utilisation de l'intelligence artificielle est proscrite.

► Ressources

Manuel(s), texte(s) ou autre(s) ressource(s) obligatoire(s)

Documents (obligatoires) Aucun

Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire) Aucun

Équipement ou matériel obligatoire

Ressources complémentaires

Plan de cours

Documents

Voir Studium

Sites Internet

Guides

Autres

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Par exemple, deux jours de retard entraînent le retrait de 6 points si la note maximale est de 100; cinq jours de retard entraînent le retrait de 7,5 points si la note maximale est de 50. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Plan de cours

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée si de nombreuses fautes de syntaxe et/ou d'orthographe sont soulevées.

Seuil de réussite exigé **Barème littéral** : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) 2025-05-09

Date limite d'abandon (avec frais) 2025-06-06

Évaluation de l'enseignement Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures d'accommodement

- Le **SPESH** est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le **SAFIRE** est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives
Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directive sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Politique universitaire

[Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#)

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

(suite – page suivante)

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

Standardisation des notes au premier cycle

Au premier cycle, dans les cours comptant 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre 65% (2,30 ou C+) et 79% (3,65 ou B+) inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué. Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

Barème Succès ou Échec (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.